

Municipalité de Method
Rue de la Forge 22
1438 Method



Bulletin périodique d'information n° 02/2021

Mercredi 5 mai 2021 | Prochaine parution: mercredi 28 juillet 2021

Chères habitantes, chers habitants,

Nous vous faisons parvenir le deuxième bulletin d'information de 2021, qui paraît, pour cette fois, une semaine plus tard que prévu, en espérant qu'il saura capter tout votre intérêt.

Avec nos chaleureuses salutations,

La Municipalité

Future organisation de la Municipalité

Suite aux élections communales du 7 mars dernier qui ont vu les 5 candidatures obtenir une majorité au premier tour, les élu-e-s pour la législature 2021-2026 ont pu s'accorder sur la future répartition des dicastères:

Dicastère	Responsable	Remplaçant·e
Administration générale, bâtiments, déchetterie et sociétés locales	Eliane Piguet (syndique)	Dominique Meier
Constructions et finances	Dominique Meier (vice-syndique)	Eliane Piguet
Eau, services industriels, police, communication et informatique	Théophile Schenker	Nicolas Hernan
Domaines et voirie	Reynald Gass	Théophile Schenker
Épuration, écoles, affaires sociales	Nicolas Hernan	Reynald Gass

La nouvelle Municipalité entrera en fonction au 01.07.2021.

Éclairage public

Suite à un essai effectué à la Ruelle du Casino, tous les luminaires non situés le long des routes principales seront abaissés à 20% tout au long de la nuit, soit le minimum de leur capacité. En effet, l'essai permet de conclure que ces paramètres apportent un éclairage suffisant et réduisent les désagréments. Actuellement, les luminaires concernés s'allument à 100%, puis passent à 30% au cours de la soirée. Après réglage, la différence se fera donc particulièrement sentir en début de soirée (surtout en hiver) et moins en pleine nuit. Si souhaité, vous pouvez aller constater les différences sur place à la Ruelle du Casino en attendant la généralisation du réglage.

Extinction de l'éclairage le 21 mai

L'éclairage public sera éteint dans l'ensemble du village pour la nuit du 21 au 22 mai, à l'occasion de l'action « La nuit est belle! » de la Fête de la Nature. Nous vous invitons à profiter de cette occasion particulière, tout en faisant preuve de prudence aux abords des routes. Nous vous invitons également à découvrir le programme d'activités qui prendront place dans toute la Suisse sur www.fetedelanature.ch.

Chenilles processionnaires

Depuis quelques temps, le petit parc de la Route de Rances est fermé au public: des chenilles processionnaires y ont été observées. La cohabitation de cet animal avec l'humain pose particulièrement problème dans les parcs publics lors de leur stade de développement actuel. Elles possèdent en effet des poils aux propriétés urticantes qui sont une menace en particulier pour les plus jeunes.

Nous vous informons que des mesures seront prises dans le courant de la semaine et que le petit parc devrait donc rapidement pouvoir réouvrir ses portes.



Refuge

Face à des déprédations, la Municipalité se voit contrainte, à regrets, de mettre temporairement fin à l'accès libre au refuge. Celui-ci sera donc verrouillé et réservable gratuitement auprès du greffe communal, où la clé sera transmise en échange d'une caution de CHF 20.-.

Cette nouvelle organisation prendra place prochainement et sera maintenue jusqu'à nouvel ordre. Les extérieurs du refuge restent librement accessibles.

Nouveau site internet

La commune de Method s'est dotée d'un nouveau site internet. Celui-ci a été réalisé à l'interne et se veut plus moderne et flexible. Il devrait vous permettre de trouver des informations plus facilement.

Le site est encore en phase de démarrage et un certain nombre de pages vont venir s'ajouter pour répondre au mieux aux besoins. La Municipalité reste volontiers ouverte aux propositions d'ajouts ou améliorations.



www.method.ch

Contribuez à la vitrine interactive des activités

Le site internet comprend une carte interactive des différents « lieux » du village, formant une réelle vitrine des activités et services qu'on y retrouve. Chaque « lieu » bénéficie ainsi d'une page de présentation et vous avez la possibilité d'en ajouter de nouveaux: sociétés locales et associations, commerces, activités artistiques, etc.

Nous vous invitons chaleureusement à le faire afin d'enrichir cette présentation du village et de valoriser vos activités. L'ajout est gratuit et se fait facilement en suivant les instructions sous « Ajouter un lieu » sur le site. Les éléments sont relus avant publication.



Nouveau commerce dans les locaux de la poste

Les travaux avançant, nous pouvons vous confirmer l'ouverture prochaine d'un nouveau commerce dans les locaux de la poste. Ce seront une coiffeuse et une esthéticienne qui vous y accueilleront, complétant ainsi l'offre commerciale au village. La Municipalité se réjouit d'accueillir ce commerce supplémentaire au village et leur souhaite le meilleur dans leurs activités.

Informations aux détenteurs et détentrices de chiens

1. Tenue des chiens en laisse

La période de reproduction de la faune sauvage constitue une étape clé dans le maintien des populations d'espèces animales. Dérangée par des chiens, la faune sauvage peut abandonner sa couvée, ses jeunes et les exposer à la prédation d'autres animaux sauvages ou domestiques. Dans les pâturages, en présence de chiens non tenus en laisse, le bétail ainsi que les chiens de protection peuvent aussi avoir des comportements de panique ou de défense qui peuvent se révéler dangereux pour l'homme comme pour les chiens. La non-divagation des chiens dans les prés évite aussi que leurs déjections soient ingérées par le bétail, ce qui peut causer des avortements chez les bovins. La tenue des chiens en laisse revêt dès lors une importance particulière.

Nous rappelons donc que l'obligation de tenir les chiens en laisse est valable en tout temps depuis 2019 dans les pâturages occupés par du bétail ainsi que du 1er avril au 15 juillet en forêt et dans les prairies qui leur sont directement attenantes (art. 2a du Règlement d'exécution de la loi du 28.02.1989 sur la faune).

2. Chaleur en voiture: danger

L'été arrivant et en lien avec une campagne de la fondation pour le bien-être des animaux, nous souhaitons vous rendre attentives et attentifs à ne pas laisser un animal dans un véhicule en pleine chaleur. En effet, déjà avec une température extérieure de 15°C, laisser votre chien enfermé dans une voiture peut s'avérer mortel.

3. Besoins devant la grande salle

Nous vous prions de faire en sorte que vos compagnons à quatre pattes ne fassent pas leurs besoins devant la grande salle ou sur d'autres emplacements inappropriés.

